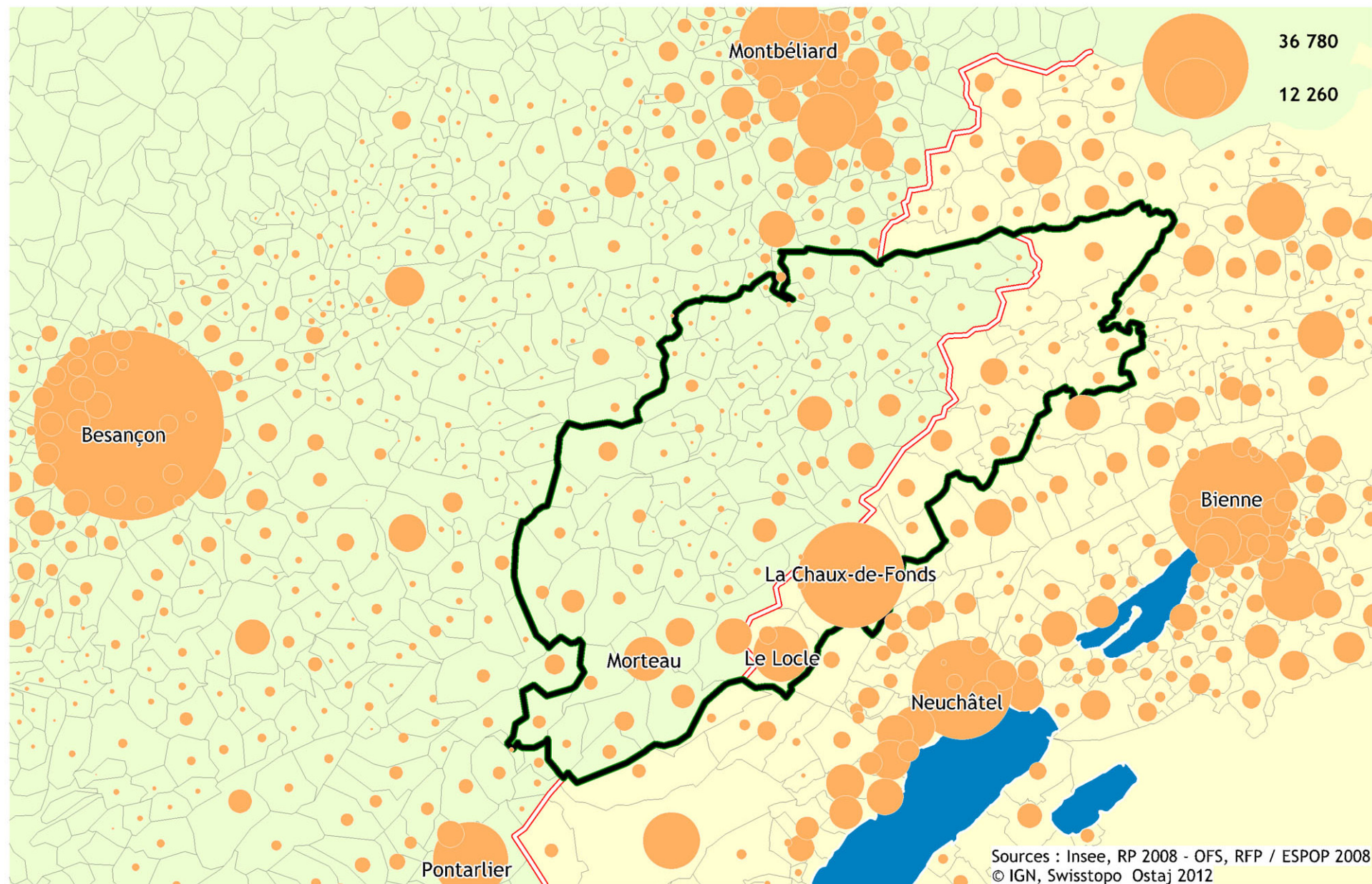


Diagnostic socio-économique

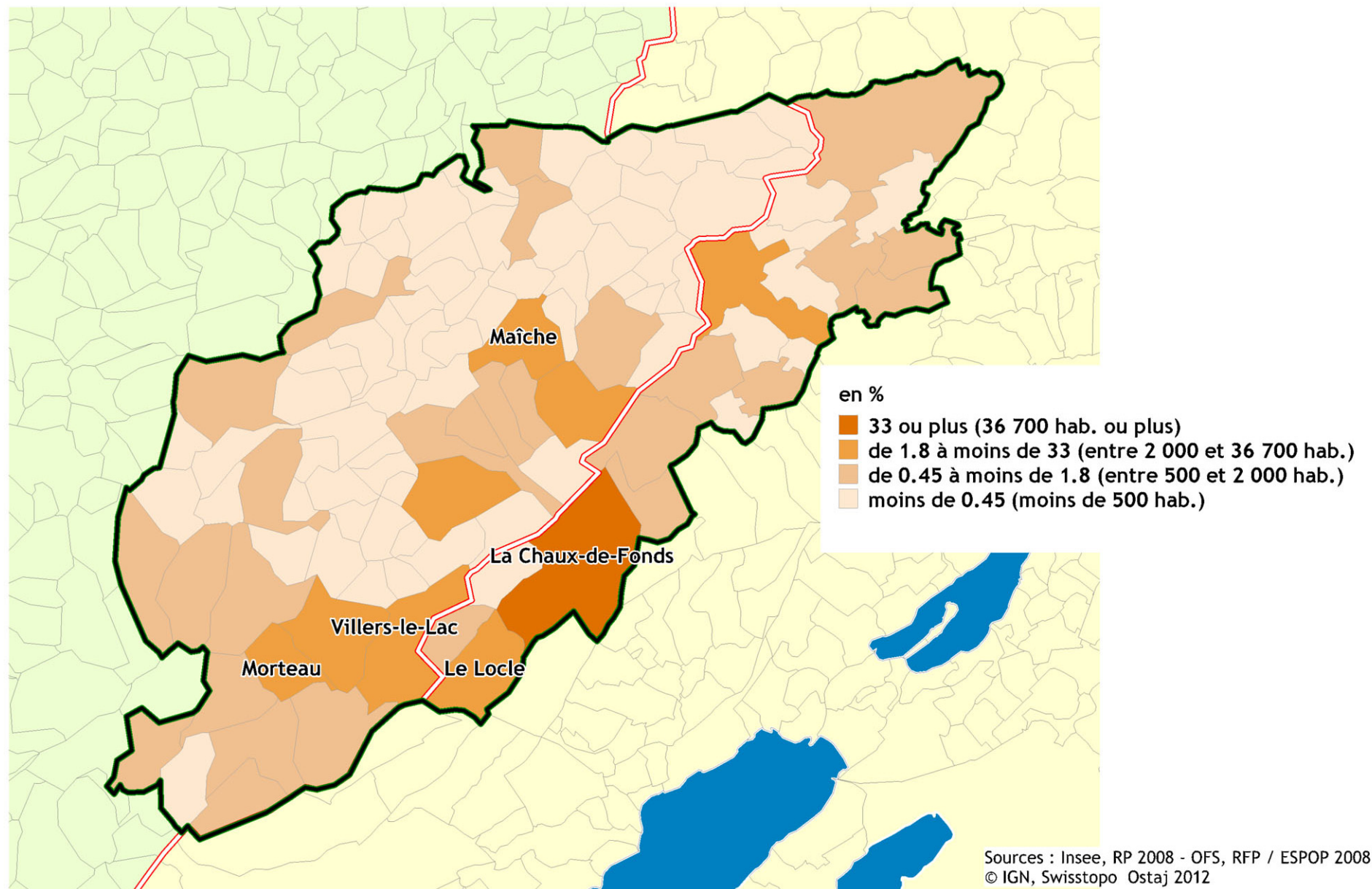
Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : population

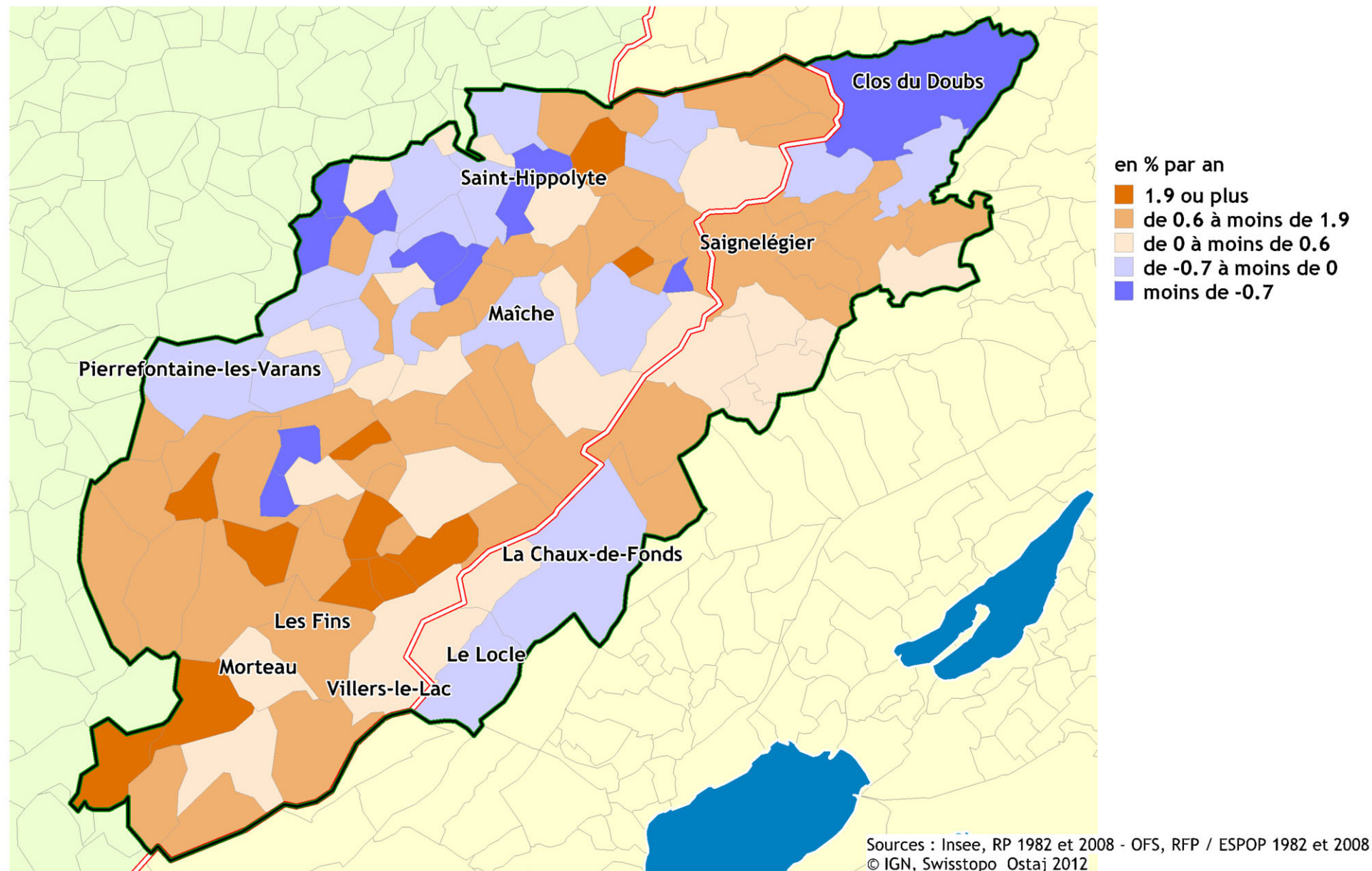
POPULATIONS COMMUNALES



RÉPARTITION DE LA POPULATION



ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU PARC ENTRE 1982 ET 2008



Définitions, sources et concepts

FRANCE

Recensement de la population

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles permettent de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Ce recensement, organisé suivant une méthode renouvelée, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population. Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France. À partir de 2008 l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le nouveau recensement ce qui permet d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitements entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, on s'appuie sur un répertoire d'immeubles localisés (RIL) exhaustif donnant le nombre de logements à l'adresse.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants on utilise les décomptes de logements tirés des fichiers de la taxe d'habitation (TH).

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte (hors communautés) sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages. Dans les communautés elle porte sur un individu sur quatre.

SUISSE

Population résidente permanente

Sont assimilées à la population résidente permanente toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins. La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et les personnes de nationalité étrangère y séjournant à l'année, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 12 mois ou plus, ainsi que les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles.